

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-005

Date de la convocation : 01/02/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 73

Conseillers représentés : 12

Le huit février deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 017 BESTEL Bernard , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 CORNET Loïc , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 060 MANCEAUX Christophe , 062 PIEROT Chantal (depuis 19:57:14) , 063 AUROUX Emmanuel (depuis 19:43:41) , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis (depuis 19:42:53) , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 MACHINET Xavier , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 111 DUGARD Yann (depuis 19:42:46) , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 011 PERTUS Xavier (à 009 HERBAY Christelle) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 015 THIERION Vincent (à 014 GOMEZ Jean-Baptiste) , 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 034 CANNAUX Francis (à 036 PIERSON Florent) , 049 ANDREY Danielle (à 046 SINGLIT Benoît) , 057 DEMISSY Pierre (à 060 MANCEAUX Christophe) , 061 BOUILLEAUX Jean Pol (depuis 19:57:14 à 062 PIEROT Chantal) , 069 OUDIN Hubert (à 099 LE GALL Jean François) , 110 DION Valentine (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

**OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES AU CENTRE
AQUATIQUE ARGONA**

Considérant les statuts de la communauté de communes modifiées par arrêté préfectoral n°2021/084/11 et notamment la compétence Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ;

Considérant le centre aquatique intercommunal ARGONA,
.../...

Considérant la surface de stationnement située sur la parcelle du centre aquatique,

Considérant le potentiel de cette surface pour accueillir des ombrières photovoltaïques,

Considérant l'intérêt de combiner avec ce projet d'aménagement la production d'énergie renouvelable, la consommation de cette énergie pour alimenter le centre aquatique, la possibilité d'injecter dans le réseau collectif l'énergie produite en surplus et la création d'ombrages, aujourd'hui inexistants, sur le parking du centre aquatique,

Vu l'étude de faisabilité réalisée démontrant la viabilité technico-économique du projet,

Vu l'opportunité pour la Communauté de communes de développer un projet innovant œuvrant pour la transition énergétique,

Vu les caractéristiques du projet,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 82 voix POUR, 1 voix CONTRE (092 MOUTON Francis) et 2 ABSTENTIONS (033 VAIRY Lionel, 042 HUSSON POISSON Fanny)

- **D'APPROUVER le principe d'aménagement d'ombrières photovoltaïques sur le site du centre aquatique ARGONA,**
- **D'APPROUVER la poursuite du développement du projet,**
- **D'ENGAGER les démarches nécessaires à la constitution du dossier administratif du projet,**
- **DE PREVOIR les crédits nécessaires lors du vote du budget,**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter toute aide mobilisable dans le cadre de ce projet,**
- **D'AUTORISER le Président à signer les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision,**

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET

Le Président,

